SG/GF/II

Département de l'Aude

Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DÉLÉGATION PERMANENTE DE FONCTIONS À M. THIERRY CAUMEIL, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-095 du 5 juillet 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n° 2020-097 du 5 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2020-100 du 30 juillet 2020 portant vote et ordre des adjoints ;

Vu la délibération n° 2023-72 du 8 juin 2023 déterminant l'ordre des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2023-73 du 8 juin 2023 portant à neuf le nombre des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2023-74 du 8 juin 2023 portant désignation de deux Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023-411 du 9 juin 2023 portant délégation permanente de fonctions et de signature à Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Troisième Adjointe au Maire ;

Considérant que pour assurer la bonne marche de l'administration communale, il est nécessaire de donner délégation à un Conseiller municipal ;

ARRÊTE:

Article 1: À compter du 12 juin 2023, M. Thierry CAUMEIL, Conseiller municipal, est délégué auprès de Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Troisième Adjointe au Maire, dans le domaine de l'Éducation.

Article 3: Cette délégations de fonctions n'entraînent pas délégation de signature.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

<u>Article 6</u>: Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Lézignan-Corbières, le 12 juin 2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230612-2023-421-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023 Publication : 12/06/2023

Pour le Maire



